



Bourses de Microbiologie et/ou de Maladies Infectieuses RICAI 2024



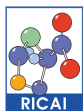
Bourses d'un montant de 35 000 Euros (durée 12 à 24 mois) / versement en Janvier 2025

En 2024, après discussion et vote en Conseil d'Administration (CA) de l'Association de Chimiothérapie Anti-Infectieuse (ACAI), **un total de trois bourses (Microbiologie, Maladies Infectieuses, Soutien au développement)** seront proposée(s) et adressée(s) respectivement à la SFM et la SPILF pour favoriser la mobilité de jeunes praticiens ou chercheurs. Les demandes seront évaluées par plusieurs membres du Comité Scientifique de la Réunion Interdisciplinaire de Chimiothérapie Anti-infectieuse (RICAI) et décernées par le CA de l'ACAI.

Il s'agit de 3 bourses d'aide à la mobilité à l'étranger, ou en France, dans le cadre d'une activité de recherche clinique ou fondamentale, ou d'une mobilité professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un institut ou d'un hôpital afin d'y réaliser des travaux dans tous les domaines de la Microbiologie (bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, hygiène hospitalière) et/ou des Maladies infectieuses (chimiothérapie anti infectieuse, pathogénie, épidémiologie...).

En acceptant la bourse, le candidat s'engage à citer la RICAI dans les publications et présentations scientifiques qui valoriseront le travail réalisé lors de la mobilité, à remettre un rapport au secrétariat de la RICAI comprenant la liste de ces valorisations dans l'année qui suit la fin de la mobilité, et à à présenter lors du congrès de la RICAI les résultats obtenus lors de cette mobilité.

Le montant de la somme attribuée (35 000 Euros) indique que le candidat devra nécessairement obtenir un cofinancement pour compléter les coûts liés à sa mobilité.



Conditions d'obtention de cette bourse

- Être titulaire d'un Master 2
- Réaliser une mobilité :
 - o en France ou à l'Étranger
 - o d'une durée de 12 mois minimum à un maximum de 24 mois
- Âge limite à la date du dépôt de la demande : 40 ans
- Nationalité : française ou être originaire d'un pays francophone
- Obtenir un co-financement pour la réalisation de la mobilité
- Les candidatures seront évaluées par plusieurs reviewers, et classées par un jury, sans lien d'intérêt avec les candidats, sélectionné préférentiellement parmi les membres du conseil scientifique de la RICAI.

Constitution de dossier

- *Curriculum Vitae* : maximum **5 pages**, incluant les publications dans des revues à comité de lecture
- Lettre d'accompagnement et de motivation du candidat
- Lettre d'accord du laboratoire de recherche ou du service d'accueil
- Deux lettre(s) de recommandations et de références dont l'une du directeur du laboratoire ou du service d'origine du candidat.
- Projet scientifique rédigé en français ou en anglais, de **deux pages** incluant objectifs, matériels et méthodes, résultats préliminaires et références
- **Documents et/ou attestations exhaustives du ou des cofinancements obtenus ou en cours d'obtention pour cette mobilité (pièces obligatoires pour la recevabilité du dossier)**

Echéancier :

- publication de l'appel à candidature : juin 2024
- date limite de candidature : 30 septembre 2024 à minuit
- information directe des candidats : Courant novembre
- publication des résultats à la RICAI 2024

Dossiers à adresser

au secrétaire général de l'ACAI, par e-mail à l'adresse spécifique : boursericai@gmail.com

NB : Pour éviter tout problème d'acheminement du dossier par e-mail... il est recommandé de prévenir en journée et en semaine au 02 32 88 87 39 (secrétariat) qu'un dossier de bourse a été soumis, en prenant soin de laisser ses coordonnées.